



MTL Cannabis annonce que ses actionnaires ont approuvé l'arrangement avec Canopy Growth

Pickering (Ontario) – 18 février 2026 (CNW) – MTL Cannabis Corp. (CSE: MTLN; OTCQX: MTLNF) (« MTL Cannabis » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que lors de son assemblée extraordinaire (l'« assemblée ») des actionnaires (les « actionnaires de MTL ») qui s'est tenue le 17 février 2026, les actionnaires de MTL ont approuvé la résolution spéciale (la « résolution d'arrangement ») autorisant le plan d'arrangement annoncé précédemment (l'« arrangement ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en vertu duquel, entre autres, Canopy Growth Corporation (« Canopy Growth ») fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de MTL Cannabis (les « actions de MTL ») conformément aux modalités de la convention relative à l'arrangement datée du 14 décembre 2025, dans sa version modifiée le 6 janvier 2026, entre MTL Cannabis et Canopy Growth, comme décrit plus en détail dans la circulaire d'information de la direction de MTL Cannabis datée du 15 janvier 2026 (la « circulaire »).

La résolution d'arrangement nécessitait l'approbation de (a) pas moins de 66,66 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par procuration et ayant droit de vote à l'assemblée; b) la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration et ayant droit de vote à l'assemblée; à cette fin, les votes liés aux actions de MTL qui doivent être exclus en vertu du Règlement 61-101 – Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières. Voici les résultats détaillés du vote lors de l'assemblée :

	Voix pour	%	Voix contre	%
Ensemble des actions de MTL	107 468 366	99,97 %	35 875	0,03 %
Actions minoritaires de MTL	18 074 503	99,80 %	35 875	0,20 %

MTL Cannabis prévoit de demander une ordonnance finale à la Cour suprême de la Colombie-Britannique pour approuver l'arrangement lors d'une audience qui devrait avoir lieu le 23 février 2026. En supposant la réception en temps opportun de toutes les approbations nécessaires des tribunaux et des tiers et la satisfaction de toutes les autres conditions, la clôture de l'arrangement devrait avoir lieu d'ici la fin de mars 2026.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'arrangement dans la circulaire et les documents de procuration connexes, qui sont disponibles dans le profil d'émetteur de MTL Cannabis sur SEDAR+.

À propos de MTL Cannabis Corp.

MTL Cannabis Corp. est la société mère de Montréal Medical Cannabis Inc. (« MTL Cannabis »), un producteur autorisé qui exploite un site de culture intérieure autorisé de 5 300 m² à Pointe-Claire, au Québec; Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui exploite un

marché de cannabis médical de premier plan; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive le meilleur cannabis intérieur de sa catégorie dans son installation de production de 5 950 m²; et Canada House Clinics Inc., qui exploite des cliniques de partout au Canada travaillant directement avec des équipes de soins primaires pour fournir des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients qui souffrent de problèmes médicaux, que ceux-ci soient simples ou complexes.

Entreprise axée sur les fleurs créée pour répondre aux besoins modernes, Montréal Medical Cannabis Inc. utilise des méthodes de culture hydroponique exclusives appuyées par des techniques artisanales qui produisent des fleurs idéales pour les gens. Montréal Medical Cannabis Inc. met l'accent sur les produits de cannabis artisanaux de qualité, notamment sur les gammes de fleurs séchées, de joints préroulés et de haschich commercialisés sous les marques « MTL Cannabis », « Low Key by MTL » et « R'belle » pour le marché canadien grâce à neuf ententes de distribution avec divers distributeurs de cannabis provinciaux. Montréal Medical Cannabis Inc. a également mis au point plusieurs canaux d'exportation pour le cannabis en vrac et de qualité BPAR sans marque.

MTL Cannabis vise à ce qu'Abba Medix Corp. devienne le principal distributeur de cannabis médical au Canada et à ce que Canada House Clinics soit le principal fournisseur canadien de services cliniques de cannabis médical. Pour en savoir plus, consultez le site www.mtlcorp.ca/ ou les documents publics de la Société au www.sedarplus.ca.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Michael Perron, chef de la direction

MTL Cannabis

1 877 685-2266

investors@mtlcannabis.ca

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué de presse contient des « renseignements prospectifs » et « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs portent, entre autres, sur le résultat et le moment de l'arrangement, l'audience à la Cour suprême de la Colombie-Britannique concernant l'ordonnance finale et les activités commerciales, l'exploitation, les stratégies, le rendement financier, les objectifs, les buts, les plans d'expansion, les attentes et les estimations de la Société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent, mais pas toujours, à l'emploi de mots comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « croire », « planifier », « potentiel » et « continuer », ou par la forme négative de ces termes.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les convictions et hypothèses actuelles de la direction et sur les renseignements dont dispose actuellement la Société. Par leur nature, les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, le fait que l'arrangement peut être résilié dans certaines circonstances; il n'est pas certain que toutes les conditions préalables à l'arrangement seront satisfaites et que l'arrangement sera conclu; les actionnaires recevront un nombre fixe d'actions de Canopy Growth qui ne reflétera aucun changement dans la valeur

marchande relative des actions de MTL; MTL Cannabis engagera des coûts même si l'entente n'est pas conclue et MTL Cannabis et Canopy Growth pourraient devoir payer diverses dépenses engagées dans le cadre de l'entente; MTL Cannabis pourrait être tenue de payer des frais de résiliation si l'arrangement est résilié dans certaines circonstances et les frais de résiliation pourraient décourager d'autres parties de tenter d'acquérir MTL Cannabis; les administrateurs et les dirigeants de MTL Cannabis pourraient avoir des intérêts dans l'arrangement qui diffèrent des intérêts des actionnaires après la conclusion de l'arrangement; l'arrangement pourrait détourner l'attention de la direction de MTL Cannabis et de Canopy Growth; l'incertitude entourant l'arrangement pourrait nuire au maintien des fournisseurs et du personnel de MTL Cannabis et de Canopy Growth et pourrait avoir une incidence négative sur les activités et les opérations futures; le prix du marché des actions de MTL pourrait diminuer; MTL Cannabis pourrait ne pas pouvoir prendre certaines mesures avant la conclusion de l'entente ou jusqu'à sa résiliation; MTL Cannabis et Canopy Growth pourraient être la cible de réclamations judiciaires, de recours collectif en valeurs mobilières, de poursuites en justice dérivées et d'autres réclamations et de telles réclamations pourraient retarder ou empêcher la réalisation de l'arrangement; MTL Cannabis et Canopy Growth pourraient ne pas réaliser les avantages actuellement prévus de l'arrangement en raison des défis associés à l'intégration des opérations; des technologies et du personnel de MTL Cannabis à Canopy Growth; l'émission d'actions de Canopy Growth dans le cadre de l'arrangement et leur vente subséquente peuvent faire baisser le prix du marché des actions de Canopy Growth; l'émission d'actions de Canopy Growth dans le cadre de l'arrangement et leur vente subséquente pourraient faire diminuer le prix du marché des actions de Canopy Growth; Canopy pourrait émettre d'autres titres de participation; et MTL Cannabis n'a pas vérifié la fiabilité des renseignements concernant Canopy Growth inclus aux présentes, ou qui ont pu être omis dans la circulaire. Cette liste ne contient pas tous les facteurs qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs.

Bien que la Société estime que les attentes décrites dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il n'y a aucune assurance que les hypothèses s'avéreront exactes. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Des renseignements supplémentaires sur les risques et les incertitudes qui touchent la Société, ainsi que sur les facteurs importants ou les hypothèses pris en compte dans la formulation des énoncés prospectifs se trouvent dans le plus récent rapport de gestion de la Société, les états financiers, et d'autres documents d'information continue déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, disponibles dans le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux énoncés, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables l'exigent.